

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE



Par arrêté n°AR-PLU-2021-1 du 21 juillet 2021

Le Maire de la Commune de MONEIN a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Monein.

Monsieur Yvon FOUCAUD a été désigné comme commissaire-enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Pau.

L'enquête se déroulera dans à la mairie de Monein lundi 30 Août 2021 à 9h au lundi 13 septembre 2021 inclus à 12h, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 14h00 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et 14h00 à 17h00.

L'avis relatif à l'enquête, le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme, ainsi que les avis des personnes publiques pourront être consulté sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : www.monein.fr.

Toute information peut être sollicitée auprès de Monsieur le Maire à la mairie aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus.

Le projet de modification du PLU, ainsi que les avis des personnes publiques, seront consultables sur un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie de Monein aux jours et heures mentionnés ci-dessus.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Monein les jours et horaires suivants

- le lundi 30 août 2021 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 8 septembre 2021 de 14h00 à 17h00,
- le lundi 13 septembre 2021 de 9h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au Maire dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public dans les locaux de la mairie.

Le cas échéant, au terme de l'enquête, le Conseil municipal approuvera la modification du Plan Local d'Urbanisme de Monein.

Le Maire
Bertrand VERGEZ-PASCAL